

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2026

Date de convocation : le 17/06/2026

Date d'affichage : 17/06/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 49

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président.

Etaient présents : BAILLIARD Olivier – BARBET Florian – BARBEZANGE Jacques – BERNIE Christophe – BESSAOU Magali – BONNET Christian – BON Laurent – BOURHIS Yann – CADENET Thierry – CALMELS Jean Luc – CALVET Jean- Marc – CAMBON Jean Bernard – CASTANIER Bernard – CAVALLIER Guillaume – CENRAUD Alain – COUDERC Maurice - DAVID Sébastien – FABRE Jean Marc – FAJOU Florian – FARJOU Jean Luc – LABORIE Christian – LACAN Jacky – MAFFRE Patrice – MARTY Rémy – MARTY Patrick – MARTY Paul – MASBOU Jean Pierre – MAZARS Brigitte – NOUVIALE Alain – POUZOULET LIGUE Didier – QUATTROPANI Maurice – REVELLAT Christian – RIVEMALE Patrick – RUFIE Bertin – SAINT-AFFRE Julien – TAILLEFER Jean-Luc – TROIN Coralie – VERDIE Bernard – VISSEQ Michel -

Etaient absents ou excusés : 10 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/06/09

Désignation des représentants du SIEDA auprès de l'AREC

DELIBERATION N° 2026/06/09

Désignation des représentants du SIEDA auprès de l'AREC

Monsieur le Président du SIEDA présente l'objet de la délibération, à savoir le renouvellement/la nomination d'un représentant au sein de la SPL AREC Occitanie ;

CONSIDERANT que le SIEDA Rodez est actionnaire de la SPL AREC Occitanie et participe, à ce titre, à sa gouvernance conformément aux dispositions statutaires de la société

CONSIDERANT que les collectivités actionnaires de la SPL AREC Occitanie exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans les instances de la société ;

CONSIDERANT que la représentation de SIEDA Rodez au sein des instances de la SPL AREC Occitanie doit être assurée par des élus ou représentants dûment désignés par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT que le mandat des représentants actuellement désignés doit être renouvelé à la suite des élections de SIEDA Rodez ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de SIEDA Rodez de procéder à la désignation de ses nouveaux représentants appelés à siéger au sein des instances de la SPL AREC Occitanie ;

CONSIDERANT que ces représentants exerceront leur mandat dans le respect des statuts de la société et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés publiques locales ;

CONSIDERANT que la désignation de ces représentants garantit la continuité de la participation de SIEDA Rodez à la gouvernance et aux décisions stratégiques de la SPL AREC Occitanie ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE

- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès du Conseil d'Administration SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner Monsieur Bertin RUFIE pour représenter SIEDA RODEZ auprès du Comité d'Orientation Stratégique de la SPL AREC OCCITANIE, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter le Président de SIEDA RODEZ de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision. »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 02/07/2026



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télécours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr